

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 04 DECEMBRE 2023

Séance N° 3

Étaient présents :

Étaient absents remplacés :

Étaient absents excusés :

Étaient invités :

Début de la séance 17H40

Le quorum étant atteint (17 membres présents), Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 17H40.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DELPOUY

Arrivée de Mr WALSCHOTS à 17H45

1. Approbation du PV de la séance du 13 novembre 2023

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Acte CA n°35

2. Clefs de répartition

En l'absence de compteurs divisionnaires de gaz et d'électricité sur la totalité du secteur hébergement, l'évaluation des critères de répartition des charges entre les services ALO et SRH est basée sur les surfaces et les effectifs.

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

ACTE CA n°42

3. Prélèvement sur fonds de roulement

Un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 20 000 € est proposé aux membres du Conseil d'Administration afin d'abonder le service SRH.

Mr WALSCHOTS s'interroge sur ce besoin de prélèvement et il souhaite connaître le prix de revient d'un repas. La gestionnaire indique que le coût financier d'un repas par élève s'élève à 2,59 € pour l'année 2023.

Mme ROUZIE remarque que nous ne sommes pas le seul établissement à effectuer un prélèvement sur fonds de roulement pour le service SRH.

Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Acte CA n°41

Mme DELPOUY présente une Décision Budgétaire Modificative pour information aux membres du CA afin de procéder à la régularisation des amortissements. Cette DBM n°11 pour information est immédiatement exécutoire.

4. Sorties pédagogiques

Mme DELPOUY soumet aux membres du CA :

- L'organisation d'une sortie pédagogique obligatoire au Salon de l'Étudiant à Toulouse le 11 décembre 2023 pour 9 élèves de Terminale DISPRO et 2 accompagnateurs. Cette sortie s'inscrit dans le cadre du dispositif « Cordées de la réussite ».

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Acte CA n°37

- L'organisation d'une sortie pédagogique obligatoire à la Centrale Nucléaire de Golfech le 21 décembre 2023 pour 21 élèves éco-délégués et 2 accompagnateurs.

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Acte CA n°34

5. Passation de conventions, contrats, et de marchés

- Une convention avec le cinéma APOLLO de Valence d'Agen dans le cadre du dispositif national « Lycéens et apprentis au cinéma » pour l'année 2023/2024 est soumise aux votes des membres du CA. Le but est de proposer aux élèves des séances de cinéma au moins une fois par trimestre.

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Acte CA n°39

- Un avenant au contrat de maintenance des copieurs TOSHIBA modifiant les volumes et les coûts « copie » est soumis pour vote. Cet avenant permettra de réaliser une économie de 2147,33 TTC par an avec de nouveaux photocopieurs.

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

ACTE CA n°43

- Présentation d'un avenant à la convention constitutive du GRETA MIDI PYRENEES OUEST intégrant le département 65 à compter du 01/01/2024.

Mr WALSCHOTS demande si de nouvelles formations sont prévues.

Mr CABANES précise que chaque académie fait fonctionner son GRETA de façon autonome mais cela offre la possibilité de mutualiser des compétences. Le Lycée accueille actuellement 6 stagiaires en formation IRTF (Installateur de réseaux de Télécommunications en Fibre optique)

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Acte CA n°33

6. TARIFS

La Région Occitanie a voté le maintien des tarifs 2021 du service Hébergement pour les élèves et les ARL. Madame DELPOUY soumet au vote des membres du CA l'adoption des tarifs du SRH.

Mr WALSCHOTS demande pourquoi les tarifs sont si élevés pour les enseignants et suggère la mise en place d'une tarification en fonction de l'indice de rémunération.

Mme DELPOUY énonce que cette proposition de tarification sera soumise à l'étude lors de la préparation du budget 2025.

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Acte CA n°36

- Les autres tarifs sont soumis au vote des membres du CA. Une modification est apportée concernant le montage et équilibrage des pneus. Cette tarification avait été supprimée l'an dernier du fait de la non évacuation des pneus usés.

Mr JACQUEL précise que le problème se pose pour la gestion d'évacuation des anciens pneumatiques. Mr GRAILHE indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, un décret de loi obligera les distributeurs de pneumatique à les reprendre sans frais. Ainsi, le tarif forfaitaire pour le montage et équilibrage des pneus est fixé à 15 € sous réserve d'évacuation des pneus par le propriétaire du véhicule.

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Acte CA n°38

7. Remise gracieuse

- Proposition d'accorder des remises gracieuses à 3 étudiants boursiers de BTS qui ne sont éligibles ni au Fonds social des cantines ni au Fond d'aide à la restauration. Ces étudiants sont dans l'incapacité de payer la demi-pension du 1er Trimestre pour un montant total de 516 € TTC.

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Acte CA n°40

8. BUDGET 2024

Mme DELPOUY, gestionnaire, commente la conception du budget 2024.

La structure du budget comporte une section de fonctionnement et une section des opérations en capital qui concerne les opérations d'investissement (achats de + 800€ HT). La section de fonctionnement comporte 3 services généraux et 2 services spéciaux :

3 services généraux :

- **AP activités pédagogiques** : dépenses et recettes relatives à l'enseignement initial, à la formation continue et à l'apprentissage, aux stages et périodes de formation en entreprises, voyages, sorties.
- **ALO administration et logistique** : dépenses liées au fonctionnement général, viabilisation, entretien et administration du Lycée, ainsi qu'aux opérations d'amortissement
- **VE vie de l'élève** : dépenses liées aux actions concernant la santé, citoyenneté, les activités périscolaires et les aides sociales.

Des services spéciaux :

- **SBN** Les bourses nationales
- **le SRH** service de restauration

Le budget respecte les règles du droit budgétaire, à savoir : Annualité, Unité, Universalité, Équilibre, Spécialité, Sincérité.

Pour l'année 2024, le Conseil Régional de la région Occitanie a attribué au Lycée Jean Baylet une dotation de **266 568 €** contre **235 456 €** en 2023 soit une augmentation de **31 112€**. Remerciements sont adressés à la Région pour cette augmentation de la Dotation Annuelle de Fonctionnement.

La ventilation de cette dotation pour l'exercice 2024 doit être affectée exclusivement aux services généraux (AP, VE, ALO)

La Région nous demande, de manière exceptionnelle et dans un contexte de gel des tarifs de la restauration, de ne pas imputer la hausse des coûts de viabilisation sur le service Restauration et Hébergement (SRH) mais au service ALO.

Les différentes répartitions de cette dotation sont présentées dans le tableau ci-joint. Ainsi, la DAF est répartie pour 200 778 € en ALO et 65 790 € en AP.

Concernant la taxe d'apprentissage, les recettes 2023 ont été de 44 100€00, soit 4 100€00 de plus que l'estimation prévisionnelle.

Depuis 2023, la collecte se fait désormais par l'URSSAF à l'aide d'une plateforme SOLTEA, à charge pour les entreprises de désigner via l'utilisation d'une plateforme dédiée, les établissements qu'elles souhaitent soutenir. Il y a donc là un risque de déperdition pour les EPLE, mais on peut tabler sur un **montant prévisionnel de 40 000€00**. Mme CABANIS précise que cette nouvelle plateforme SOLTEA a perturbé les entreprises.

Vote : Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Acte CA n°32

9. Informations diverses

Mr CABANES indique qu'un nouvel enseignant en Maintenance des Véhicules est arrivé au 1^{er} décembre 2023.

Concernant les travaux du Lycée, la levée des réserves du bâtiment 10 est prévue jeudi 07 décembre 2023 mais des malfaçons et retards sont toujours à déplorer.

Mr WALSCHOTS s'interroge sur la présence de chauffage d'appoint situés au 4^{ème} étage de l'internat. Mme BONNANS indique que ce désagrément était ponctuel et le chauffage a été rétabli. Les stores des salles 112 et 113 sont posés.

10. Questions diverses

- Pourrait-on avoir une formation SST pour les membres du personnel volontaires (enseignants, AED, agents, ...) ?
Mme BERTORELLO signale que l'établissement dispose de deux formateurs SST. La formation dure 12 heures.
Mr CABANES indique cette formation est tout à fait réalisable soit avec les ressources de l'établissement sur des créneaux horaires libres ou par le biais d'une FIL.
- Pourrait-on revoir les horaires des sonneries et avoir réellement des récréations de 15 minutes ?
Mme BERTORELLO : l'intervalle des sonneries n'est pas régulier. Elle demande une pose de 15 mn à la récréation.
Mr JACQUEL : 10 minutes sont accordées à la récréation et 5 minutes pour le temps d'acheminement vers les salles de cours.
Mr LANDELLE : les cours de 13 h00 ne commencent réellement que vers 13H04.
Mr JACQUEL : cela s'explique par le temps de passage au self
Mme BAUSSARD souhaite que l'on discute de ce sujet en Conseil Pédagogique.

Mr CABANES rappelle son souhait de réclamer un bus supplémentaire le lundi à 18H00 ce qui permettrait de positionner des cours le lundi de 17H00 à 18H00.

La pause déjeuner n'est pas satisfaisante pour les élèves.

- Augmentation de la part des familles pour les sorties et voyages scolaires

Mme ROUZIE signale qu'une charte des voyages a été voté il y a déjà quelques années avec une participation maximale des familles à 300 €.

Mme BERTORELLO émet le souhait d'augmenter ce plafond de participation maximale des familles.

Mr CABANES souligne la disparité des CSP d'appartenance de nos élèves. Une augmentation de cette participation maximale de la part des familles pour les voyages scolaires sera proposée lors d'un prochain CA.

Mme MEDARD demande des explications sur le financement des voyages.

Mme ROUZIE précise que les enseignants proposent souvent des actions afin de réduire le coût financier du voyage. Le Fonds Social peut également intervenir pour aider certaines familles en difficulté financière. Le paiement échelonné est également proposé aux familles.

- Le manque d'un professeur d'italien

Mr CABANES souligne la difficulté de recruter un contractuel en Italien. La ressource se rarifie.

Mr LANDELLES précise que le concours du CAPES d'Italien n'est pas ouvert tous les ans.

- Le transport scolaire

Mr CABANES expose le fait que l'arrêt de bus devant le lycée soit un arrêt de bus officiel.

Mme SEGOVIA souligne la problématique que cela occasionne devant le lycée. En effet, des personnes extérieures attendent le bus devant le lycée et posent parfois des problèmes de comportement.

Mr CABANES rappelle son souhait de réclamer un bus supplémentaire le lundi à 18H00 ce qui permettrait de positionner des cours le lundi de 17H00 à 18H00.

- Bac pro TCI ?

Une réunion prochaine est à venir le jeudi 07 décembre au lycée.

Mr CABANES exprime son souhait de réaliser cette création d'un Bac Pro TCI dans de bonnes conditions d'accueil tant pour le recrutement des enseignants de spécialité que concernant le vivier d'élève et des locaux adaptés à cette nouvelle formation.

Mr LANDELLE souhaite connaître le marché concernant l'énergie.

Mme BONNANS indique que le lycée en sous contrat avec Hervé Thermique jusqu'au 30/06/2024 et la Région lancera un appel d'offre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance

Mme DELPOUY

Le Président

